

LE JOURNAL DES ÉLUS DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

LA REINE DE L'IODE



JUIN 2018 / NUMERO 8

ÉDITORIAL

Nous avons entamé il y a quelques semaines le troisième tiers de notre mandat. Comme vous le savez, jusqu'à la mi 2016, nous nous sommes consacrés presque exclusivement à sortir de la situation catastrophique dans laquelle nous étions, suite à la souscription, par nos prédécesseurs, d'emprunts pour le moins hasardeux. Cette période nous a permis de consolider notre dette et de réaliser des efforts importants d'économies sur le train de vie de notre collectivité.

Depuis le début de l'année 2017, nous pouvons enfin travailler aux projets qui étaient au centre de notre campagne 2014. Vous trouverez dans cette édition du « Journal des Élus » différents articles qui vous informeront sur l'état d'avancement de ces derniers.

I. Il s'agit de l'aménagement des bâtiments et du terrain que nous avons acheté à PSA et qui se situent rue Pasteur, à côté du centre de vacances «Les joies du rivage».

II. Nous avons aussi rencontré les responsables de La Poste. Ils doivent libérer une partie importante de l'immeuble que nous souhaitons utiliser également.

III. Le pôle jeunesse se met en place et nous commençons à développer des activités à destination des jeunes.

IV. Les travaux importants de voirie que nous avons lancés, compte tenu de l'état délabré des différents réseaux et de la chaussée des rues Canet, Foch et Joffre, avancent.

V. Notre action dans le domaine du social vers les plus démunis et les plus dépendants se poursuit.

VI. Il y a aussi la gestion quotidienne de notre collectivité qu'il faut assurer avec les fonctionnaires territoriaux qui sont à votre service au quotidien.

Mais la mission des élus c'est aussi de réfléchir à l'avenir, anticiper sur les évolutions, prévoir les réponses aux changements que connaît notre époque.

Les structures politiques d'aujourd'hui montrent qu'elles ne répondent plus en l'état au défi de notre époque. Il faut ajouter à cela l'évolution qui se dessine à travers les différentes lois et règlements comme la loi NotrE.

Afin de réfléchir à quoi cela pourrait nous amener au niveau de notre commune, nous avons lancé avec nos amis de Langrune sur mer, un travail de réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

Comme vous le savez, les «petites» communes ne pèsent guère aujourd'hui. L'accès aux subventions, aux aides devient très limité. S'il y a peut-être des inconvénients à un éventuel rapprochement avec nos voisins, les avantages sont nombreux : blocage de la baisse programmée de notre Dotation Générale de Fonctionnement, mutualisation des moyens, groupements d'achat plus importants, les subventions de l'État deviennent plus accessibles (DETR), poids plus important de notre collectivité qui « pèserait » alors plus de 4200 habitants !

Aujourd'hui, il s'agit d'une réflexion lancée. Si les élus de nos deux communes devaient considérer qu'il y a un intérêt à aller plus loin que de simples échanges informels, nous entamerions alors la procédure réglementaire, qui sans nous engager immédiatement, devrait nous permettre de voir les conditions d'une telle fusion, les inconvénients, les avantages et à poursuivre ou non, au vu de ce travail.

Au dix-neuvième siècle, jusqu'au 1er juillet 1851, et depuis des temps immémoriaux Saint-Aubin et Langrune ne faisaient qu'un ! Faut-il nous réunir à nouveau ? c'est la question que nous nous posons et dont nous aurons l'occasion de débattre avec vous.

Jean-Paul Ducoulombier, Le Maire

LA TERRASSE !

A l'heure où nous publierons ces lignes, la terrasse qui se situe en face du Clos Normand, sur le domaine maritime, aura sans doute été démolie ou le sera incessamment.

En fait, pour la loi, la terrasse, n'existe pas. Elle ne figure pas au cadastre, dans sa version moderne (années 50), elle n'a fait l'objet d'aucun permis de construire, elle ne figure sur aucun acte notarié qui la rattacherait au Clos Normand.

I. Ce que dit la loi :

Depuis quelques années, et depuis la loi Littoral qui précise « qu'une bande d'au moins 100 mètres de large depuis le niveau des plus hautes eaux doit demeurer vierge de constructions, à l'exception de certaines installations indispensables aux services publics et aux activités économiques liés à la mer (port, pêche, aquaculture...) », l'État s'est attaqué aux constructions illégales sur le domaine maritime. Ces opérations ont connu une certaine publicité dans d'autres régions, particulièrement sur les plages méditerranéennes. Les démolitions ont fait la une des journaux.

A ce titre, la convention qui autorisait l'occupation du domaine public maritime pour cette terrasse ne devait pas être renouvelée par l'État et dénoncée par courrier des services de l'État du 18 juillet 2011. Par lettre du 11 août suivant l'exploitant de l'époque sollicitait le maintien de l'autorisation qui fut rejetée par le Préfet le 25 octobre de la même année. Le 9 novembre 2012, le Tribunal Administratif condamne l'exploitant actuel à démolir cette terrasse, jugement confirmé par la cour d'appel de Nantes par un arrêt du 28 novembre 2014.

II. Un imbroglio judiciaire :

Durant cette période judiciaire certains saint-aubinais et élus se sont émus et se mobilisent, ils demandent au Préfet de revoir sa position. Par lettre du 26 juillet 2013, le Préfet accepte le maintien de la terrasse à condition « que l'usage

du domaine public maritime se poursuive dans le cadre d'une concession accordée à votre commune à des fins exclusivement culturelles et non commerciales ».

Le Conseil Municipal dans un vote le 6 mars 2015 accepte la proposition du Préfet et le 25 septembre 2015 a lieu la signature de la convention avec l'État validant cette nouvelle utilisation.

Depuis, il n'a jamais été possible pour la collectivité, d'utiliser la terrasse aux fins prévues par l'arrêté préfectoral, elle est restée occupée par l'exploitant. De nombreux courriers de mise en demeure sont restés sans effet. Le dernier a consisté à ce que nous dressions une contravention de grande voirie, actuellement en cours d'instruction au Tribunal Administratif.

III. Un danger patent et avéré pour la sécurité des personnes :

Aujourd'hui, le problème s'est déplacé sur un terrain extrêmement grave et préoccupant : La sécurité des personnes et des biens. Déjà, en 2013, par courrier en date du 18 octobre, le maire de Saint-Aubin de l'époque : Alain Tranquart, signalait à l'exploitant : « les désordres récents constatés, avec l'effondrement d'une partie de la maçonnerie côté ouest, entraînent une dangerosité de l'édifice au niveau de la plage ».

Plus récemment profitant de la présence d'un expert dans notre commune pour des travaux que nous lui avons commandés, je l'ai sollicité pour un avis sur l'état de la terrasse. Il a indiqué un état gravement délabré, dessous et dessus, et un risque de la voir s'écrouler, dans des délais proches. J'ai donc immédiatement pris un arrêté de fermeture pour péril imminent, interdit l'accès et demandé au président du Tribunal Administratif de bien vouloir désigner un expert assermenté. Celui-ci s'est rendu sur les lieux et a procédé

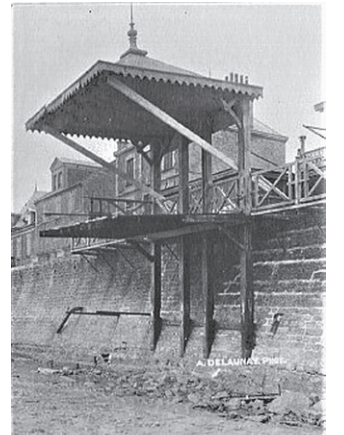
à l'analyse de la situation en présence de l'exploitant et de représentants de la mairie. Son rapport est sans ambiguïté, le péril d'écroulement est patent, réel et imminent, il précise : « la démolition de l'ouvrage s'impose ». De plus le risque en cas d'effondrement de voir s'écrouler une partie de la digue est plus que probable. Il conclut son rapport au Président du Tribunal Administratif par la préconisation de la « destruction sous un délai de trois semaines ».

Devant cette décision, le Préfet a dessaisi la commune de la gestion de la terrasse et a indiqué qu'il mettait en oeuvre la décision la cour administrative d'appel de Nantes de 2014, dans un courrier adressé à l'exploitant. Celui-ci lui ordonne de faire procéder à la démolition avant le 1er juin. A défaut l'état fera procéder à sa destruction.

Les élus aujourd'hui n'ont plus aucune prise sur l'histoire de la terrasse. J'ajouterai que la possibilité d'installer une terrasse « démontable » existe et que dès la fermeture du site, j'ai autorisé l'exploitant à installer tables et chaises sur la digue à l'instar de ses collègues.

Petite précision qui a son importance, nous avons eu l'assurance que le coût de cette démolition ne devrait pas être pris en charge par la commune,

Il s'est dit et écrit beaucoup de choses sur cette affaire, souvent de façon anonyme ! Aujourd'hui pour les élus un seul impératif : « Garantir la sécurité des saint-aubinais et de nos visiteurs sur l'ensemble de notre territoire ».



LA POSTE : DE 28 À 15 !

La Directrice du secteur de la Poste de Douvres la Délivrante nous a informés par courrier du 14 mai dernier, que l'ouverture du bureau de Saint-Aubin serait dorénavant de 9h à 12h, du mardi au samedi. Nous passerons le 9 juillet prochain de 28h hebdomadaires à 15h ! Soit une diminution de 46% de présence postale dans notre commune. Nous vous avons alerté il y a un an sur l'évolution prévisible des services de La Poste, qui comme d'autres services publics se désengage de plus en plus de sa présence en zone périur-

baine et rurale. Nous avons proposé à cette époque de faire reprendre l'activité postale par les services communaux, dans le cadre d'une Agence Postale Communale. Cette proposition permettait de maintenir un service postal de bonne qualité pour nos habitants, car accessible aux mêmes horaires que la mairie. Nous avons vu alors se mobiliser l'opposition municipale contre ce projet, niant toute réalité, nous reprochant de vouloir détruire le service et d'aller à l'encontre des intérêts du personnel de La Poste.

Nous avons différé cette proposition qui avait pourtant fait l'objet d'une délibération votée en Conseil Municipal. Aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison : la présence postale est réduite à peu de chagrin et le personnel de La Poste contraint à une mutation dans un autre bureau ou à se partager entre deux postes. Il est toujours possible de créer une Agence Postale et de rétablir un service plus adapté aux besoins de nos habitants. Notre démarche

reste là même : « agir pour que les habitants de Saint-Aubin et nos visiteurs trouvent les services dont ils ont besoin sur notre commune ». Il nous paraît indispensable aujourd'hui de repenser la question de la création d'une Agence Postale Communale et de pallier au désengagement de La Poste. Cette question sera à l'ordre du jour de nos futures discussions.

Jean-Paul Ducoulombier, Le Maire

MOYENS - COMPTES 2017 - BUDGET 2018

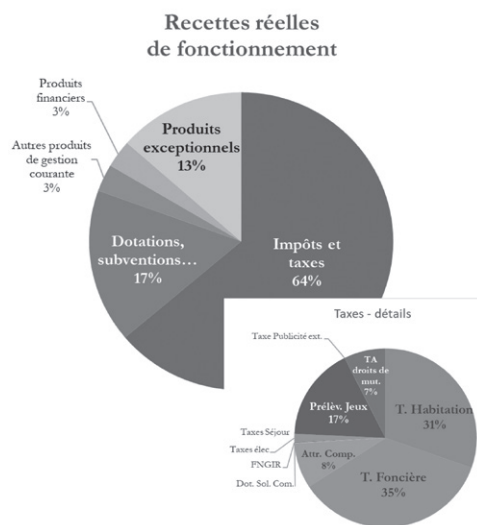
Le 27 février, le conseil municipal a validé les comptes administratifs 2017 (CA 2017) et voté le budget primitif 2018 (BP 2018).

Les Comptes Administratifs (CA) sont les documents qui rendent compte de l'exécution des opérations budgétaires en fonctionnement et en investissement exécutées par le maire durant l'année écoulée. Il existe un CA pour le budget principal et un CA pour chaque budget annexe ("Aménagement parcelle route de Tailleville", "Service location immobilière", dit "CA Casino" et "Zone d'Aménagement Différé". Ne sont présentés ici que les éléments du budget principal.

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
3 092 961,83	3 433 335,21
Résultat 2017	340 373,38
Report 2016	602 854,27
Résultat Cumulé 2017	943 227,65

Concernant le budget de fonctionnement, la commune a perçu 3 433 335,21 euros de recettes et dépensé 3 092 961,83 euros. Le résultat de l'exercice 2017 s'élève ainsi à 340 373,38 euros. Compte-tenu du report de l'excédent 2016 qui était de 602 854,27 euros, le résultat cumulé 2017 de la section de fonctionnement est égal à 943 227,65 euros.

Les principaux postes de dépenses réelles et de recettes réelles ont été les suivants :
Le conseil municipal a décidé d'affecter ce résultat cumulé de la manière suivante :



- Financement de la section d'investissement : 150000 €
- Reprise en section de fonctionnement : 793227 €

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
928 909,21	886 705,50
Résultat 2017	-42 203,71
Report 2016	1 433 060,12
	1 390 856,41

Concernant les investissements, la commune a engagé 928 909 € de dépenses en 2017 et enregistré 886 705 € de recettes soit un déficit de 42 204 € largement couvert par l'excédent de la section d'investissement issu des exercices précédents (1 433 060 €), le résultat cumulé de la section d'investissement est toujours très important : 1 390 856 € au 31 décembre 2017.

L'essentiel des dépenses d'investissement concerne d'une part les opérations d'équipements (506 781 €) dont principalement la rénovation de la toiture de l'église et les travaux effectués rue Canet et d'autre part, les annuités de remboursement de l'emprunt (302 295 €).

Les recettes sont quant à elles composées en grande partie de « recettes d'ordre » : la vente du presbytère a généré une plus-value de 382 106 € et la comptabilisation d'une dotation aux amortissements financiers de 140 056 € (qui correspond en fait à la somme des montants relatifs aux années 2016 et 2017).

Les recettes réelles sont constituées de subventions d'investissement (63 199 €), de la récupération de la TVA sur une partie des travaux effectués en 2016 (22 041 €), de la taxe d'aménagement (37 286 €) et par les 134 230 € d'excédent de fonctionnement capitalisés.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Le vote du budget primitif par le conseil municipal autorise l'ordonnateur (le maire) à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Les grands axes qui ont conduit à la construction du budget primitif 2018 sont les suivants :

- La mise en place de moyens supplémentaires pour l'animation, la jeunesse et les services aux personnes.
- La reprise en direct de l'activité garderie périscolaire.
- L'acquisition et l'aménagement de l'immobilier "Peugeot".
- La poursuite des travaux d'effacement de réseaux et de voirie avec une première tranche livrée en juin.
- Le lancement d'une étude d'envergure pour définir un projet d'aménagement de la parcelle de 8 hectares située route de Langrune.
- Des travaux d'aménagement piétons avenue Koenig (entre la gare et le groupe scolaire).
- L'acquisition de matériel d'entretien des voiries et espaces verts.

Fiscalement, ce budget primitif a été voté à taux constants, les taux communaux des taxes d'habitation (TH), foncière (TF) et foncière non bâti (TFNB) ont été maintenus à leurs niveaux de 2017 :

Taxe	Taux communal 2017	Taux communal 2018
TH	11,71 %	11,71 %
TF	22,54 %	22,54 %
TFNB	33,01 %	33,01 %

Globalement, la figure ci-dessous donne les équilibres globaux du BP 2018, comparés à ceux du BP 2017. A noter que l'équilibre d'un BP se fait sur le résultat cumulé et non sur le résultat de l'exercice courant, c'est pourquoi, dès lors qu'il existe un report positif de l'année précédente, les résultats des BP de l'année en cours sont nécessairement déficitaires d'un montant égal à la valeur absolue du report N-1 (aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement).

BP 2017		BP 2018	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 586 827,07	2 983 972,80	3 842 532,05	3 049 304,40
Résultat 2017	-602 854,27	Résultat 2018	-793 227,65
Report 2016	602 854,27	Report 2017	793 227,65
Résultat Cumulé 2017	-	Résultat Cumulé 2017	-
Section d'investissement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 023 545,80	1 639 251,00	2 314 490,38	1 850 046,26
Résultat 2017	-1 384 294,80	Résultat 2018	-464 444,12
Report 2016	1 433 060,12	Report 2017	1 390 856,29
RAR 2016 (net)	48 765,32	RAR 2017	926 412,17
Résultat Cumulé 2017	-	Résultat Cumulé 2018	-
BUDGET GLOBAL 2017	6 610 372,87	BUDGET GLOBAL 2018	6 157 022,43

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est importante entre 2017 et 2018. Elles augmentent de 255 705 € (+ 7,1 %). Ce phénomène s'explique par l'importance des dépenses non récurrentes (qui ne seront pas reconduites l'année prochaine) ou compensées par de nouvelles recettes programmées sur l'exercice 2018 et notamment :

- La dotation au budget annexe de la ZAD (aménagement de la parcelle route de Tailleville) ne sera évidemment pas reconduite en 2019 : 90 000 €.
- La modification de la comptabilisation du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui sera désormais inscrit en dépenses mais compensé en recettes par une augmentation de même montant des taxes foncière et d'habitation : 26 000 €
- La dotation supplémentaire au budget annexe du Casino pour faire face à la réparation des sanitaires : 25 000 €.
- Une prévision de virement à la section d'investissement de 676 000 € en 2018 soit 176 000 € de plus que celle inscrite au BP 2017.
- Des charges de personnels pour la prise en régie de la garderie estimées à 33 000 € mais ces nouvelles charges seront compensées par de nouvelles recettes (contributions des parents d'élèves).

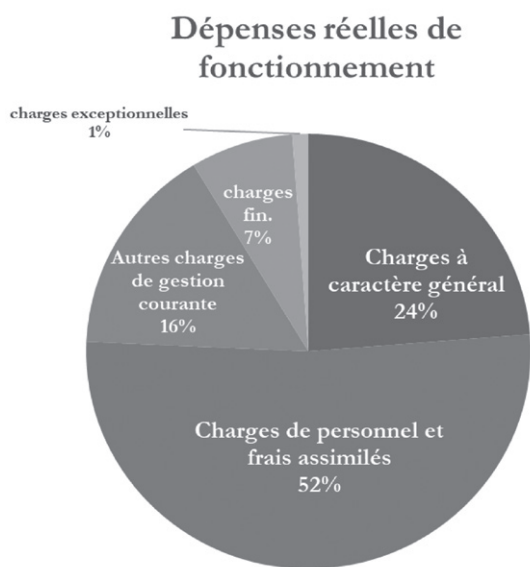
Concernant la section d'investissement, les prévisions de dépenses apparaissent en nette baisse comparativement à celles formulées en 2017. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les travaux liés à l'effacement des réseaux et la rénovation de la voirie ont été en grande partie imputés à l'exercice 2017.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à près de 300 000 €.

Les principaux autres postes de dépenses d'investissement prévus pour l'exercice 2018 sont les suivants :

- Aménagement du local du "terrain Peugeot" : 150 000 € (qui seront en partie financés par une subvention intercommunale).
- Aménagement des espaces libérés du local de la Poste afin de proposer de nouveaux services aux Saint-aubinais : 30 000 €.
- Rénovation de l'espace sportif se situant en proximité du gymnase (actuellement occupé par les courts de tennis extérieurs) : 90 000 € (qui seront en partie financés par une subvention intercommunale).
- Achat de matériels techniques (voir article Cadre de Vie)

Arnaud Rioual,
Maire Adjoint aux moyens



CADRE DE VIE

Des nouvelles du cadre de vie

Le plus difficile à accepter de nos jours est qu'il faut du temps pour que les choses se fassent et se fassent du mieux possible. Pourtant lorsque les actions sont correctement engagées tout arrive et étonnamment les plannings sont respectés.

Ainsi fin juin les travaux d'effacement de réseau et d'aménagement de la voirie engagés sur les rues Joffre et Foch entre le carrefour Mériel et le carrefour Gambetta seront terminés et revêtement neuf, aménagements et mobilier urbain, arrêts minute, éclairage led moderne donneront un nouveau visage au centre bourg.

Dés octobre nous procéderons à la suite des opérations pour aménager de la même façon le reste de la rue Foch et la rue Canet.

Soyez tous commerçants, riverains, usagers profondément remerciés de votre patience.

Ainsi après qu'à la fin de l'automne dernier nous y ayons fait abattre un certain nombre d'arbres le parc Pillier laisse à voir sa physiologie future, pelouse en cours de pousse, re-

prise des arbres fraîchement plantés, nouvel aménagement de l'espace des jeux enfants. Ainsi après l'acquisition du terrain dit Peugeot les travaux de réaménagement du bâtiment ont rapidement démarré et nous serons en mesure de proposer aux acteurs de la vie associative un local très fonctionnel et très agréable pour le début octobre.

Ici et là des actions moins visibles sont réalisées pour faciliter la vie de tous, pour rendre la ville plus sûre, pour préserver le patrimoine communal : création d'un mur d'information extérieur au groupe scolaire, aménagement du carrefour Boulevard Maritime /route de Langrune, création de 2 places de stationnement rue de l'Espagne, trottoirs rue Koënic, abords du champ de l'église ...

Pour mener encore mieux leur mission les services techniques vont être dotés de 3 nouveaux matériels une laveuse-démousseuse de voirie pour rendre à nos espaces publics leur éclat, une désherbeuse à eau chaude plus performante et efficiente et d'une machine à tracer-airless-pour mieux gérer et entretenir

la signalétique routière et de sécurité.

Enfin comme cela avait été annoncé nous avons engagé les premières démarches de révision du PLU.

L'étude sur le projet d'aménagement urbain de la ZAD route de Langrune a débuté sous la conduite d'un comité de pilotage et avec l'aide du cabinet caennais ZENOBIA en charge de mener toutes les investigations nécessaires et qui aujourd'hui recueille auprès des Saint-aubinais les informations utiles. Vous pouvez apporter votre contribution à travers un questionnaire disponible en mairie ou à partir du site internet de la commune mais aussi en participant le 18 juin prochain à 18h30 au diagnostic en marchant - rendez vous sur la voie romaine - qui vous permettra d'exprimer votre vision sur l'aménagement de cet espace.

Des bidons sur la plage

La commune a décidé de soutenir l'initiative de 2 jeunes courseurs fondateurs de l'association « les bidons de compagnie » en leur

permettant de mettre en œuvre au moyen d'un stage professionnel une idée simple : se balader utile sur la plage en participant à son nettoyage. Pour ce faire il suffit de détacher sur le poteau le plus proche un bidon de compagnie, de l'utiliser pour ramasser les déchets croisés au cours de sa balade, de le vider dans un container blanc placé sur son parcours et de reposer son « compagnon » sur le poteau à proximité pour qu'il accompagne un nouveau promeneur.

C'est une idée simple, c'est ludique, les bidons sont très sympas, c'est bon pour la plage et au delà pour les océans et leurs habitants. A ce jour c'est plus de 450 kg de déchets qui ont été retirés de notre plage essentiellement plastiques, canettes, déchets de pêche, métaux ...

Pour suivre cette initiative allez sur la page facebook@lesbidonsdecompagnie.

Thierry Lemoigne
Maire Adjoint au cadre de vie

VIVRE ENSEMBLE - SOLIDARITE

CCAS

Les actions du CCAS en 2017 - 2018

Rencontrer les personnes en situation de perte d'autonomie et d'isolement à leur domicile est toujours pour le CCAS une action prioritaire. Depuis septembre 2017, le CCAS continue son action en informant et rencontrant les personnes âgées de 70 à 80 ans. 119 personnes ont été informées par courrier de la possibilité d'un entretien à domicile. 28 d'entre elles ont sollicité un rendez-vous et 49 ont appelé le service signifiant qu'ils n'avaient pas de besoin particulier. Nous rappelons qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous en appelant l'accueil de la mairie pour toute information, conseil sur les dispositifs existants (télé-alarme, APA, autres besoins...).

Le CCAS a organisé en 2017 un forum Jeunes

associant les partenaires des domaines de l'éducation, la santé, la mobilité et transports, le logement, de l'insertion professionnelle. Cette action a été très suivie par les exposants institutionnels et associatifs. Nous avons reçu beaucoup de retours très favorables sur les rencontres avec le public. 50 Jeunes présents ont pu s'informer des dispositifs leur permettant dans les domaines cités de préparer leur autonomie, et pour certains de rencontrer en entretiens personnalisés des professionnels. A cette occasion, les associations saint-aubinaises ont été sollicitées pour offrir des bons de découverte de leurs activités ; le CCAS les remercie à nouveau vivement..

AIDES SOCIALES

L'équipe du CCAS a vu augmenter les de-

mandes d'aide d'urgence en 2017, principalement dans le domaine de l'énergie. Le montant de l'aide a été augmenté pour 2018. Elle est toujours attribuée 1 fois par an maximum par foyer. Nous rappelons que la demande doit être formulée lors d'un entretien personnalisé et confidentiel auprès du CCAS et fera l'objet d'une étude lors du Conseil d'administration. Le demandeur est informé à ce moment de l'obtention ou non de l'aide.

La participation du CCAS au dispositif de téléalarme est maintenue pour 2018 selon les mêmes critères. Une cinquantaine de personnes en bénéficient sur la commune. De même la participation au paiement de la cantine permet une aide en fonction du montant du quotient familial. La demande doit être déposée à la mairie en début

d'année scolaire et avant la première facturation, en cours d'année pour les familles nouvellement arrivées sur le territoire.

*Pour l'équipe du CCAS, Annie Desleux
Maire Adjointe, à la solidarité
et l'action sociale*

«Le CCAS a besoin de bénévoles pour accompagner les personnes et participer aux actions qu'il mène. Si vous souhaitez proposer votre aide, c'est simple. Il suffit d'appeler l'accueil de la mairie et rencontrer l'équipe pour définir ensemble ce qui saurait vous intéresser. N'hésitez pas. Nous vous en remercions.»



VOYAGE DES ANCIENS

Ce fut par une très belle journée ensoleillée que le groupe a pris la route pour effectuer un périple touristique, attractif et diversifié dans le département de la Manche.

- Balade fluviale à la découverte des Marais du Cotentin
- Déjeuner à bord du train touristique Barneville-Carteret-Portbail et découverte

de Portbail lors d'une promenade à pied - Arrêt du train au lavoir de la "Mère Denis" à Tôot

- Pour clore cette journée, collation à la Maison du Biscuit de Sortosville-en Beaumont, et achats gourmands !

De magnifiques sites et un circuit adapté à tous qui ont valu les applaudissements et remerciements du groupe pour les organisateurs.

À l'année prochaine pour de nouvelles découvertes.



ANIMATION- JEUNESSE - CULTURE

PÔLE JEUNESSE.

La MIA (Maison Inter Ages) ayant choisi de se recentrer sur ses activités familles et inter-associatives, la municipalité reprend les actions vers les jeunes entièrement à son compte.

A cet effet, Emmanuelle Bracquien

(à droite sur la photo ci-dessus) a été recrutée à mi-temps. Elle s'emploie à monter des projets avec les jeunes (à partir de 11 ans) et assure deux permanences par semaine dans les locaux de la CASA 12 rue du Maréchal Joffre, le mercredi de 14h à 16h pour les 11-13 ans et de 16h à 18h pour les 14-17 ans et le vendredi de 16h à 18h pour les 11-13 ans et de 18h à 20h pour les 14-17 ans. Les activités proposées sont adaptées en fonction des demandes des enfants et de la météo.

De nouveaux équipements ont été acquis : des jeux de société, divers ballons pour foot, basket et volley, un jeu Kubk, un jeu de Molky, un jeu de palet et une console PS4 avec 2 manettes et 3 jeux.

Pour cet été, nous avons monté un projet de voyage d'une semaine à Vieux Boucau dans les Landes.

Trente jeunes partiront vers les plages de surf. Au programme, surf bien sûr mais aussi paddle, pelote basque, VTT et initiation au sauvetage en mer. Pour l'occasion les jeunes ont baptisé leur groupe SAM SURF 14.

Afin de réduire le coût pour les familles nous nous sommes engagés avec les jeunes dans deux types de démarches. D'une



part la demande de subventions, d'autre part des animations lucratives.

En ce qui concerne les subventions, la CAF va nous soutenir sur ce projet, et la commune subventionnera à hauteur de 200€ chaque enfant de Saint-Aubin.

Pour les animations, les jeunes ont récolté à ce jour plus de 1400€ grâce aux ventes de chocolats, à la soirée bistrot-concert et à la participation au vide-greniers du dimanche 20 juillet. Quatre actions sont encore prévues au mois de juin.

Ces démarches et ces actions ont vraiment permis aux jeunes d'être acteurs du projet-voyage et ont, suivant les cas, diminué de 25% à 65% le coût du voyage pour les familles.

Nous avons ainsi fédéré et créé une belle dynamique qui nous permettra de démarrer le local jeunes sur l'ancien terrain Peugeot.

Pour tout renseignement concernant les projets ou les activités, n'hésitez pas à vous adresser au pôle jeunesse soit par téléphone au 02 31 97 95 92, soit par mail: pole-jeunesse@saintaubinsurmer.fr

ou en passant au local 12 rue Maréchal Joffre aux heures de permanence.

Isabelle Frénéhard

Maire Adjointe à la culture et à l'éducation

Alexandre Berty

Conseiller délégué à l'animation et à la jeunesse

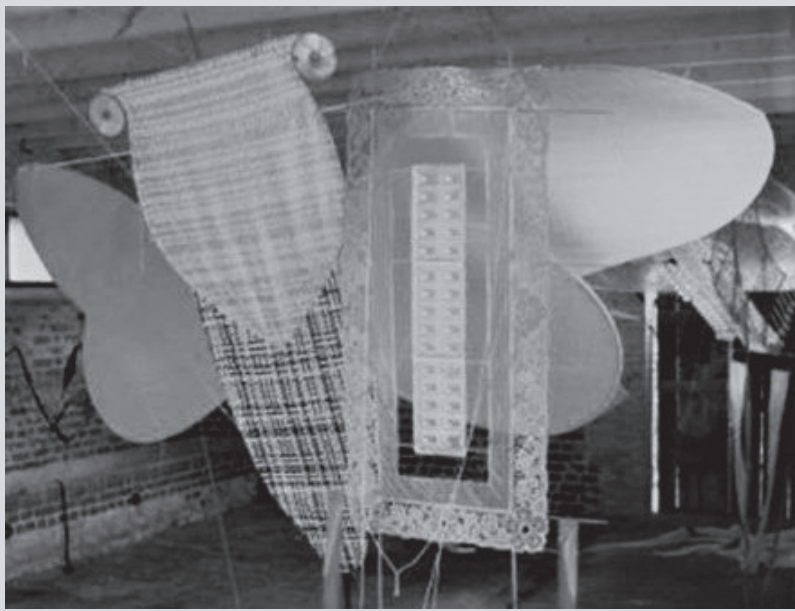
GROUPE SCOLAIRE

En septembre le groupe scolaire rouvrira ses portes avec un effectif de six classes : deux en maternelle et quatre en élémentaire. En effet, l'année 2017-2018 avait vu la fermeture d'une classe de maternelle et l'année 2018-2019 verra une classe de moins en élémentaire. Le nombre d'enfants inscrits à l'école a nettement baissé, espérons que cette tendance s'inversera. La rentrée se fera également avec les nouveaux horaires induits par l'arrêt du PEDT. Les enfants auront classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Le soutien scolaire (APC) se fera a priori les mardi et jeudi de 16h30 à 17h15 ou 17h30. Autre changement : la municipalité a décidé de reprendre la gestion de la garderie périscolaire. Les horaires restent les mêmes, les tarifs et les modalités d'inscription seront rapidement communiqués aux parents d'élèves.

Isabelle Frénéhard

Maire Adjointe à la culture et à l'éducation



À La Halle cet été

juin - 10 juillet

Exposition de l'atelier peinture de Saint-Aubin « Peinture en liberté » - Thème « La nature dans la ville »

À partir du 14 juillet 2018

Chemins D'Icare

(photo ci-dessus)

Exposition de cerfs-volants

Réalisation Alain Chevalier, plasticien lucanophile

Poisson vole

Animation, festival de mini cerfs-volants en papier pour les enfants de 4 à 11 ans accompagnés de leurs parents. Inscription obligatoire

23 août - 31 août

Club-Photo Coeur de Nacre de Courseulles

5 septembre - 23 septembre

Club-Photo Saint-Aubin Lumière de nacre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE COEUR DE NACRE, QUELLE ÉVOLUTION ?

Vous l'avez sans doute remarqué à l'entrée de Douvres, derrière le centre aquatique et le centre commercial Hy-per U, un nouveau bâtiment a surgi ces derniers mois : ce-lui du centre culturel intercommunal.

Il a désormais un nom « C3 Le Cube », une directrice Cé-line Lestournaud et bientôt un régisseur.

Quelques chiffres.

Votée par le conseil communautaire du 3 décembre 2015, la construction a débuté en mars 2017 et sera achevée avant la fin 2018 (Inauguration prévue les 14 et 15 décembre prochains)

Le budget de construction du centre est de 3,7 millions d'euros (dont 2,4 millions de subventions). 200 000 € par an sont prévus pour son fonctionnement.

L'école de musique et une salle de spectacle réunies

L'équipement accueillera dans un même espace l'école de musique intercommunale La Croch'coeur qui comprendra 10 salles adaptées pour accueillir les 10 professeurs et les 400 élèves et une salle de spectacle de 300 places assises (700 debout).

Les deux espaces seront séparés par un hall d'accueil qui pourra servir d'espace d'expo-

sition et d'animations di-verses.

Pour quel projet ?

Tout d'abord, donner à l'école de musique des locaux adaptés aux différentes activités musicales enseignées.

Concernant les spectacles, pouvoir accueillir dans de bonnes conditions techniques toutes sortes de spectacles : musique, théâtre, danse, cirque, one-man-show etc... et dynamiser ainsi l'offre culturelle intercommunale tout en y intégrant les initiatives locales déjà en place. Le projet entend s'adresser à un large public de l'adulte au jeune enfant sans oublier les scolaires du secteur.

Dès la première saison (fin 2018 à juin 2019), une douzaine de spectacles est prévue (spectacle musical, théâtre, danse...)

Marie-Thérèse Jolimaître
Conseillère municipale,
déléguée communautaire



Les voix de l'opposition

« Saint-Aubin, demain... »

Monsieur le Maire me reproche de privilégier la forme au fond, or « forme et fond étant une seule et même chose, comment pourrait-on exprimer un fond identique sous une forme différente ? »

En vérité, je ne privilège rien, je demande le respect du droit à s'exprimer en toute connaissance de causes, en l'occurrence la plénitude des éléments des rapports soumis à délibération.

Mon objectif est la défense des intérêts locaux et rien d'autre.

Demander des subventions ! Oui. Recruter des agents si nécessité absolue ! Oui. Adopter des résolutions pour le développement local ! Oui. Mais encore faut-il disposer de l'ensemble des éléments des dossiers soumis.

Des décisions, des réflexions voient le jour alors qu'aucun programme ne laissait penser leur avènement ; si l'avenir de la collectivité s'en trouve assurée : tant mieux. Si le devenir n'est que phénomène de mode alors posons-nous la question de l'utilité du référendum populaire (fusion Langrune-sur-Mer - Saint-Aubin-sur-Mer, accueil de migrants, vente de la mairie, création et construction d'accueil sur une opportune acquisition immobilière...)

Concernant l'éventuelle fusion, pourquoi pas... Mais il apparaît indispensable pour l'information des administrés tant langrunais que saint-aubinais de provoquer un audit qui précisera la situation financière réelle des collectivités concernées et d'envisager l'avenir et le bien-être de la nouvelle commune tant économique, touristique que du potentiel administratif (postes, immobilier, mairie, projet d'extension, etc...) qu'engendrerait cette fusion ?

S'agissant de la réalisation d'un nouveau centre d'accueil après la vente de « la joie de vivre » il eut été opportun de provoquer une réunion informelle des présidents d'association et du conseil municipal afin de connaître les réels besoins et objectifs de la vie associative locale ; qu'en sera-t-il, si fusion il y a entre Langrune-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer ?

Pour le reste le conseil municipal me paraît être trop souvent mis devant des faits accomplis.

Je ne suis pas une opposition qui s'oppose mais opposition qui compose pour le bien de tous.

Pour la liste « Saint-Aubin, demain... »
Jean-Paul TANCREZ

« Vivre ensemble à Saint-Aubin »

Notre maire nous a régulièrement habitués à faire état de nouvelles surprises depuis le début de son mandat, la plupart du temps, sans qu'un souffle précurseur ne les laisse présager.

Dans cette catégorie, nous en étions restés à l'intention de vendre notre belle mairie...

La dernière est tombée tout récemment : après avoir « divorcé » de notre « mère Langrune » le 1^{er} juillet 1851, il serait question de nous « remarier » !

Une commune nouvelle dont nous ne connaissons pas encore le patronyme devrait naître de cette union...

Puisque nous sommes encore en période de fiançailles, ce qui semble être le cas, compte-tenu de la plus que discrète information sur les motivations, sur l'entreprise de possibles négociations, sur une date envisagée pour ce mariage, sur les modalités de prise en compte de l'avis des populations, nous souhaitons dès maintenant donner notre avis sur cette idée.

Autant dire d'emblée que nous ne la soutenons pas ! Et pour plusieurs raisons :

La philosophie : nous ne sommes pas opposés à l'idée de regrouper des communes, dans la continuité de ce qui s'est fait pour les communautés de communes, sauf qu'alors ces regroupements ont obéi à des obligations législatives, ce qui n'est pas le cas ici. Pour ce qui concerne Coeur de Nacre, il serait trop facile aujourd'hui de gommer d'un trait les nombreuses réticences apparues alors au sein des populations du territoire et les longues et âpres discussions qui ont conduit à sa création. Deux mandats ont été nécessaires pour amener progressivement les 11 communes à travailler ensemble. L'intégration récente, au 1^{er} janvier 2017, des communes de Courseulles et Revières ne s'est pas faite sur un « cla-

quement de doigts ».

La date : nous aurions pu cependant nous associer à une telle réflexion si elle était apparue il y a deux ou trois ans, laissant le temps de construire un vrai projet commun. Aujourd'hui, aussi près des prochaines élections municipales, cette initiative nous semble représenter une sorte de « prise en otage » de nos concitoyens.

On nous parle d'une fusion effective pour cette fin d'année 2018 ?

C'est bien court ! Et totalement irréaliste !

Le projet : à ce jour, s'il existe, le secret en est bien gardé ! et rien ne filtre ...

Il semblerait que certains élus se soient à ce jour réunis deux fois (!) pour travailler sur le sujet. En tous cas, l'exercice de la « démocratie participative » chère à notre maire n'est pas censée s'appliquer aux élus de l'opposition, contraints pour l'instant « d'aller à la pêche » !

Mais peut-être découvrirons-nous un jour prochain, comme c'est souvent le cas, un projet de délibération municipale appelé au vote sans avoir pu réellement en discuter ?

S'il s'agit simplement de peser démographiquement plus lourd que certains voisins pour se sentir plus forts au sein de Coeur de Nacre, cela ne présente aucun intérêt. Sur ce terrain de la représentativité, que pèserait notre commune nouvelle dans la grande entité qu'est Caen la Mer, que nous rejoindrons bien, tôt ou tard, contraints et forcés ?

Si Coeur de Nacre veut pouvoir se faire entendre, nous pensons que c'est à son niveau que devrait se créer cette commune nouvelle, forte alors de ses 26000 habitants, contre 4400 dans notre cas.

Mais là encore, le délai est bien court !

À chacun son avis, le nôtre est simplement, dans un premier temps, de vous amener à réfléchir à la proposition qui vous sera sans doute faite, un jour prochain, de renier votre identité et de nous poser en défenseurs du Saint-Aubin que nous aimons.

Pour la liste « Vivre ensemble à Saint-Aubin »
Jean-Alain Tranquart